



LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AVEC LA PRODUCTION INDIGÈNE



LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE



- Est-ce que j'ai l'assurance de pouvoir m'approvisionner à l'avenir en denrées alimentaires en quantité suffisante ?
- Les denrées alimentaires que je consomme sont-elles de qualité et bonnes pour ma santé ?
- Est-ce que je sais comment les denrées alimentaires que je consomme ont été produites ?



Ces interrogations relèvent de la sécurité alimentaire qui comporte des aspects qualitatifs et quantitatifs.



Grâce à son savoir-faire, l'agriculture suisse contribue à assurer la sécurité alimentaire du pays en fournissant des denrées alimentaires indigènes de qualité.



L'objectif d'un taux d'autoapprovisionnement aussi élevé que possible est de garantir aux consommateurs suisses la possibilité de se fournir en produits de proximité, ou de se tourner vers des circuits courts de distribution, garants de la fraîcheur et de la qualité des produits.

DÉFINITION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), « La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. »



***Nous sommes
ce que nous mangeons.***

COMMENT CALCULER LE TAUX D'AUTO-APPROVISIONNEMENT ?

Le taux d'auto-alimentation (TAA) d'un pays se calcule sur la base des chiffres de la production indigène et des importations, ainsi que des exportations de denrées alimentaires, exprimés en énergie (joules ou calories). La formule appliquée est la suivante:

$$\text{TAA} = \frac{\text{Production indigène}}{(\text{Production indigène} + \text{Importations} - \text{Exportations})} \times 100.$$

La population suisse a consommé durant les années écoulées en moyenne 39400 térajoules d'énergie assimilable par an. En cultivant le million d'hectares de terres

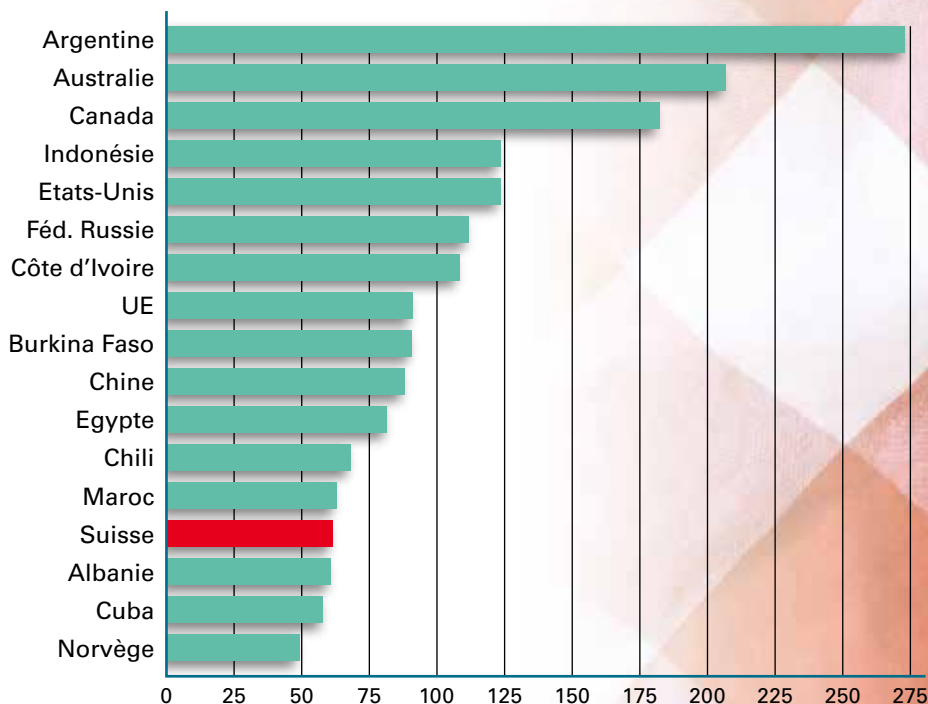
à leur disposition, les agriculteurs suisses produisent 60% des besoins soit environ 23600 térajoules par an.

Si l'on déduit l'énergie pour la production basée sur des fourrages importés, le taux d'auto-alimentation diminue à 52% (net).

L'énergie manquante pour l'alimentation humaine et animale est importée depuis l'étranger. Ainsi, la Suisse a besoin d'une surface quasiment équivalente à l'étranger à celle utilisée dans notre pays, soit un million d'hectares, pour s'approvisionner en aliments.

Tout ce qui n'est pas produit en Suisse doit être importé.

Taux d'auto-alimentation brut en %

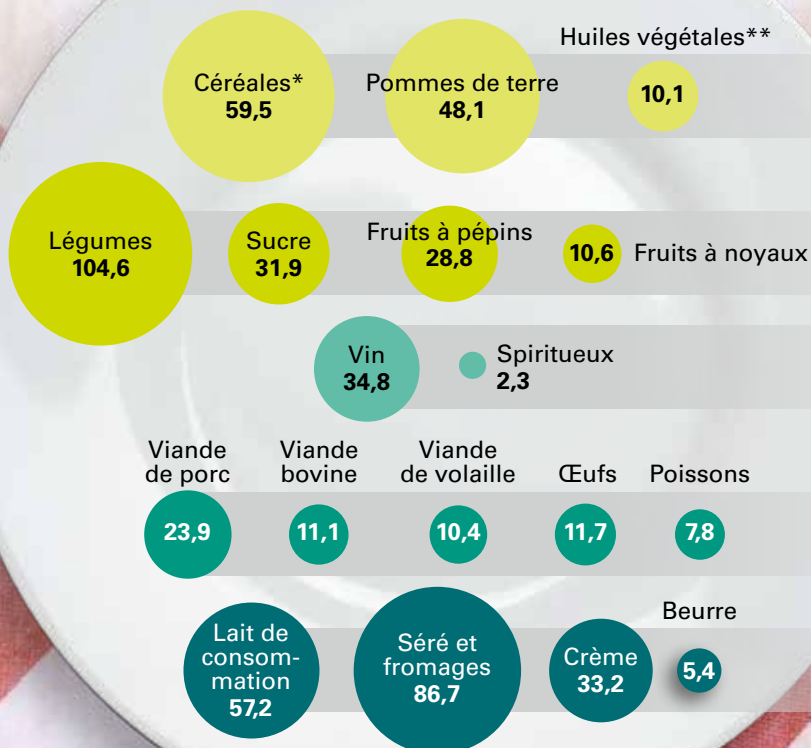


PRODUCTION INDIGÈNE ET CONSOMMATION

La part de la production indigène est surtout élevée en ce qui concerne la production animale. La Suisse, en tant que pays d'herbages, peut fournir aux ruminants – vaches, moutons et chèvres – ainsi qu'aux chevaux, une bonne base fourragère. En revanche, l'auto-provisionnement en fourrages concentrés a diminué et la dépendance aux importations a augmenté suite à la baisse des surfaces de céréales fourragères.

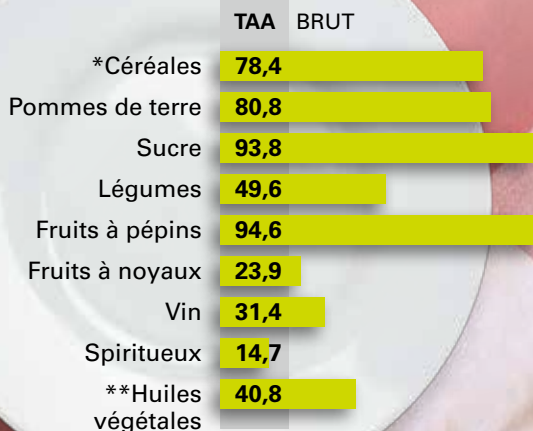
Par ailleurs, les habitudes alimentaires du consommateur suisse ont une influence sur les importations. Au bénéfice d'un fort pouvoir d'achat, il peut, par exemple pour la viande, se permettre de choisir uniquement des morceaux nobles. Ainsi, pour satisfaire la demande du marché, la Suisse importe des blancs de poulets ou des aloyaux tandis qu'elle exporte des sous-produits de boucherie comme la langue ou les abats.

Consommation en kilos par habitant et par année



TAUX D'AUTO-APPROVISIONNEMENT 2013-2015 EN %

Production végétale

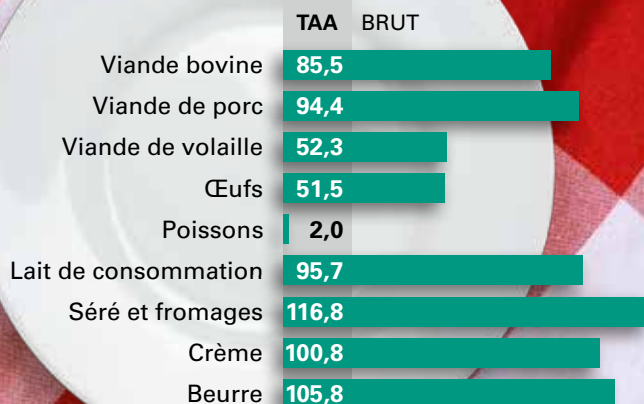


* consommation humaine, sans blé dur et riz

** colza et tournesol



Production animale



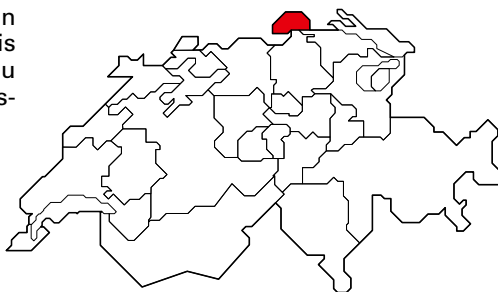
PROTECTION DES TERRES ARABLES

Pour produire des denrées alimentaires, l'agriculture a besoin de terres cultivables. Les terres arables cultivables méritent une attention particulière, car ce sont elles uniquement qui permettent de produire directement des denrées alimentaires pour l'alimentation humaine. Pour toutes les surfaces herbagères (prairies et pâturages), une mise en valeur par des ruminants est indispensable.

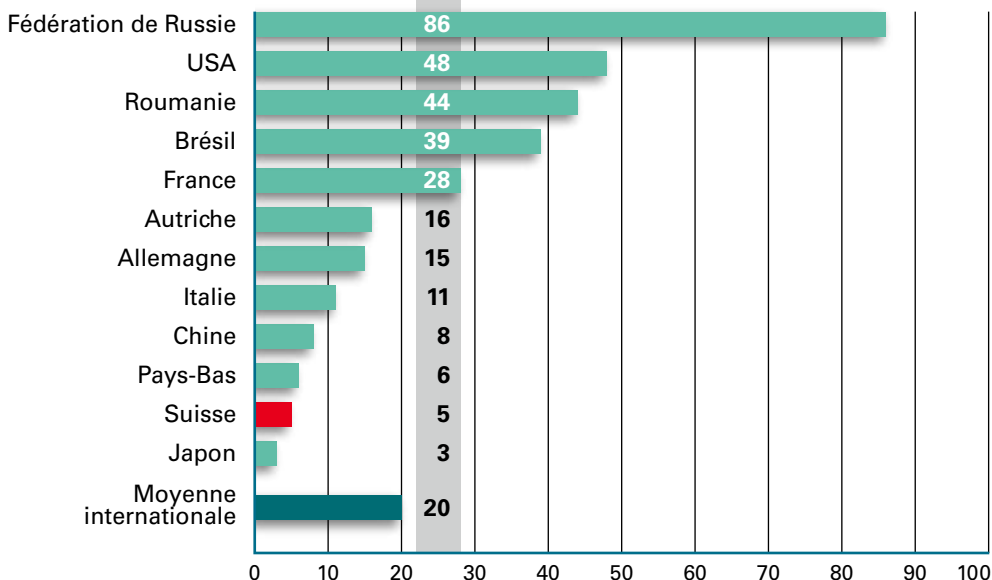
Aujourd'hui en Suisse, chaque habitant dispose de 5 ares de terre arable. En comparaison internationale, c'est 17 fois moins que les habitants de Russie ou 11 fois moins que les habitants des Etats-Unis.

Actuellement, la disparition des terres cultivables en Suisse continue puisque, chaque seconde, 1 m² de terre agricole disparaît au profit des diverses constructions ou de la progression de la forêt.

Les surfaces arables perdues en dix ans correspondent à la superficie du canton de Schaffhouse.



Surfaces cultivables en ares par habitant 2014



Protéger les terres cultivables, c'est assurer notre avenir!

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN SUISSE

Arrêté fédéral sur la sécurité alimentaire soumis à la votation populaire du 24 septembre 2017

Article 104a – Sécurité alimentaire :

En vue d'assurer l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires, la Confédération crée des conditions pour :

- a. la préservation des bases de la production agricole, notamment des terres agricoles ;
- b. une production de denrées alimentaires adaptée aux conditions locales et utilisant les ressources de manière efficiente ;
- c. une agriculture et un secteur agroalimentaire répondant aux exigences du marché ;
- d. des relations commerciales transfrontalières qui contribuent au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire ;
- e. une utilisation des denrées alimentaires qui préserve les ressources.

Mise en œuvre du concept de sécurité alimentaire en Suisse: les attentes du secteur agricole

■ Des prix des produits agricoles rémunérateurs

Les agricultrices et agriculteurs veulent pouvoir vivre des fruits de leur production. Pour atteindre cet objectif, une protection adaptée à la frontière est nécessaire pour certaines matières premières agricoles.

■ Diminution de la charge administrative

Les agriculteurs doivent pouvoir vouer leur attention à leurs animaux et cultures, sans que le temps de travail soit de plus en plus accaparé par des tâches administratives en relation avec l'administration publique.

■ Des conditions cadres favorables aux jeunes entrepreneurs et à l'innovation

Les conditions cadres mises en place par l'Etat doivent favoriser la reprise des entreprises par la jeune génération et l'innovation.

■ Protection des terres agricoles

Les terres agricoles sont le socle de l'outil de production de l'agriculteur. Elles doivent disposer d'une protection particulière afin de demeurer disponibles et fertiles pour les générations futures.

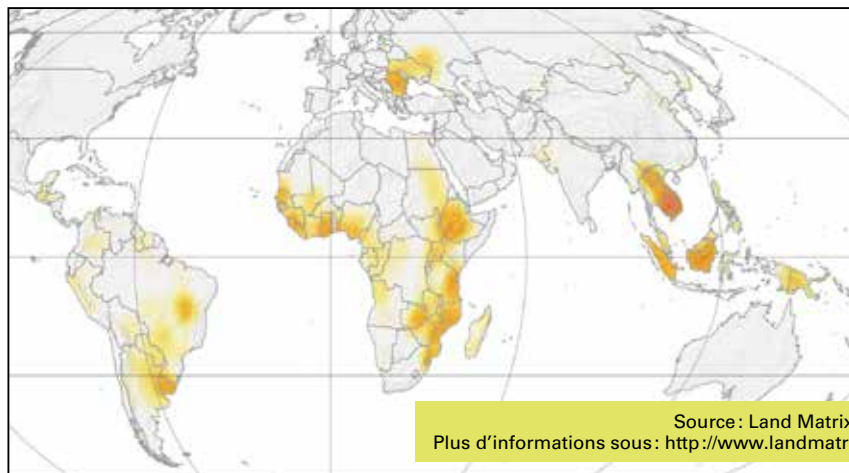


ACCAPAREMENT DES TERRES ET IMPORTATIONS AGRICOLES

Afin de garantir leur approvisionnement en denrées alimentaires, certaines nations en manque de terres arables comme la Malaisie, Singapour ou l'Arabie Saoudite, ont acquis ou loué de vastes étendues de terres agricoles dans des pays en voie de développement. L'Afrique est une des premières cibles des investisseurs qui participent à ce processus. Les pays touchés par ces transactions de terre ont souvent une législation foncière faible, ce qui peut avoir des conséquences dramatiques pour les populations locales expulsées de leurs terres vivrières.

Nous sommes appelés à poser des questions critiques sur nos importations alimentaires et à s'assurer que celles-ci ne détruisent pas des écosystèmes dans les pays de provenance ou soient source de famine et de pauvreté pour les populations locales.

Zones les plus touchées par l'accaparement de terres agricoles



***Nos importations alimentaires accaparent
des terres à l'étranger,
aussi dans les régions précaires.***

Edition:

Association suisse
pour un secteur agroalimentaire fort



c/o AGORA, av. Jordils 5
1006 Lausanne
Tél. 021 614 04 79
www.assaf-suisse.ch
info@assaf-suisse.ch

Conception et réalisation: Agence d'information agricole romande (AGIR); ASSAF-Suisse

Collaborations: Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort (ASSAF-Suisse); Union Suisse des Paysans (USP)

Sources: OFS; OFAG; TSM Fiduciaire; GEO; FAO; Agristat (USP)

Photos: AGIR; concours photos USP; AOP-IGP; USP;
© le Gruyère AOP

Graphisme/impression: Imprimerie Saint-Paul (Fribourg)

Tirage: 10000 exemplaires – Juin 2017

